

Le Vénérable de Montmorency-Laval, un an à peine après son arrivée au Canada, se faisait une gloire d'écrire au Saint-Siège : *Rorianum ritum hic omnes sequimur ; neque errores ulli, nulli abusus irrepserunt.*

Les Pères du Premier Concile Provincial de Québec ordonnèrent la publication d'un cérémonial, en tout conforme au Cérémonial des Évêques, au Pontifical, au Missel et au Rituel Romain. Les évêques firent faire une édition canadienne du *Cérémonial selon le Rit Romain*, par Joseph Baldeschi et le soumirent au jugement du Saint-Siège. Puis Mgr Baillargeon le promulgua dans le diocèse par une Lettre Pastorale du 1er décembre 1856.

En annonçant l'apparition du *Petit Cérémonial* à l'usage de toute la province ecclésiastique de Québec, le 29 mai 1874, Mgr l'Archevêque de Québec disait : « Mon intention formelle est que l'on ne s'en écarte point sous prétexte d'usage contraire, de coutume, d'incommodité, et autres que je n'admetts point. . . . Si l'on veut obtenir l'uniformité, il est absolument nécessaire que l'on s'en tienne à ce qui est prescrit. »

Puis, comme pour mieux affirmer sa volonté expresse d'être obéie, Sa Grandeur ajoutait : « Dans les cas qui paraîtront douze, on devra me consulter, afin qu'on n'introduise pas, sous prétexte d'obscurité, des interprétations, et, par suite, des usages, qui finiraient par détruire l'uniformité. »

C'est sous l'impulsion de cette même sollicitude que Nos Seigneurs les Évêques du Canada, réunis en Concile Plénier, en 1909, ont voulu imposer un même Cérémonial dans le territoire immense soumis à leur juridiction.

En effet, après avoir parlé de l'importance de la Sainte Liturgie, de la nécessité d'en étudier les règles et de les suivre exactement, les Pères du Concile ajoutent ce qui suit, au canon 561 :

« Pour atteindre plus sûrement cette fin et conserver l'uniformité désirable dans cette matière, nous ordonnons que dans notre pays tout entier on n'admette que les deux Manuels de Cérémonies de Le Vavasseur et de Victor d'Appeltern. »

Nous n'avons pas à choisir entre Le Vavasseur et d'Appeltern ; les deux sont imposés conjointement. Le premier rédigé en français, est un Cérémonial proprement dit, déjà avantageusement connu dans le monde entier, et dont le P. Haegy vient de nous donner une nouvelle édition. Le second est plutôt un manuel de Liturgie, dans le genre de Van der Stappen, de Coppin et Stimart, et rédigé en latin.

C'est donc le Cérémonial de Le Vavasseur qui sera à l'avenir notre guide à tous, dans les cérémonies. C'est cet auteur que l'on trouvera entre les mains de tous les prêtres, dans les séminai-